

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Type de matériel : cartouches filtrantes

Nous certifions que les cartouches filtrantes ci-dessous ont obtenu, conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du ministère de la Santé DGS/SD 7 A n°2002-571 du 25 Novembre 2002, l'**Attestation de Conformité Sanitaire n° 25 ACC LY 126** valable jusqu'au 26 février 2030.

L'ACS a été délivrée par le laboratoire CARSO de Lyon, habilité par le Ministère chargé de la santé, et le titulaire du certificat est BWT France.

REFERENCES CONCERNEES :

Code article	Désignation
125305842	FILTRE SOUS EVIER AQA PURA
125305843	CARTOUCHE AQA PURA



Sandrine OLLIVIER – Responsable Affaires Réglementaires

Saint-Denis, 23/04/2025